|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023** | **logo_F_** |
| **Troisième réunion – Genève, 15-16 janvier 2018** |  |
|  |  |
|  | **Document CWG-SFP-3/11-F** |
| **28 décembre 2017** |
| **Original: anglais** |
| Royaume-Uni |
| Propositions du Royaume-Uni concernant le plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 |
| CONTRIBUTION À LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL CHARGÉ D'EXAMINER LE PLAN STRATÉGIQUE ET LE PLAN FINANCIER POUR LA PÉRIODE 2020-2023 |

# 1 Introduction

Le Royaume-Uni considère que les télécommunications/TIC ont un rôle vital à jouer dans la transformation du développement socio-économique partout dans le monde et que l'UIT joue un rôle fondamental pour faciliter cette transformation. Cependant, l'environnement dans lequel l'UIT mène ses travaux a changé du tout au tout ces dernières années, d'une part en raison de l'expansion et du développement des télécommunications/TIC, et d'autre part parce que le paysage réglementaire et l'environnement de la normalisation sont devenus plus complexes et difficiles à gérer.

Dans ce nouveau contexte, il n'est ni possible, ni opportun pour une seule et même organisation de s'attaquer à elle seule à chaque problème. Il existe de nombreuses autres organisations compétentes qui élaborent des normes relatives aux télécommunications/TIC, et s'appuient pour ce faire sur la participation active du secteur privé, sur des compétences techniques dynamiques et sur des processus décisionnels solides et fondés sur des données factuelles. Il faut que l'UIT s'adapte et réponde aux attentes du nouvel environnement qui caractérise le XXIe siècle et s'inspire des bonnes pratiques, afin de continuer de répondre aux besoins de tous ses membres.

Pour servir au mieux les intérêts de ses membres, l'UIT peut mobiliser les capacités de l'ensemble du secteur et collaborer et travailler dans le cadre d'un véritable partenariat avec les autres parties prenantes, de façon à éviter autant que possible les incompatibilités entre les travaux, à parvenir à l'utilisation efficace des ressources et à tirer parti et à intégrer des compétences extérieures à l'UIT.

Nous considérons que l'UIT a un rôle stratégique déterminant à jouer, en aidant ses membres à mieux comprendre ce nouvel environnement plus complexe, en reconnaissant expressément les domaines dans lesquels d'autres organisations montrent la voie, en aidant les membres à évoluer dans cet environnement diversifié et en les orientant, au besoin, vers d'autres organisations compétentes.

Dans l'environnement des télécommunications/TIC au sens large, l'UIT devrait s'attacher à répondre aux besoins des pays en développement, et dans l'environnement mondial en général, l'Union devrait se faire l'ardent défenseur de la contribution que les télécommunications/TIC peuvent apporter au développement durable.

Nous voulons que l'UIT continuer de jouer au XXIe siècle un rôle de chef de file mondial, en mobilisant et en mettant en relation toutes les parties prenantes du secteur, de façon à contribuer à étendre les avantages qu'offrent les nouvelles applications et les nouveaux services de télécommunication/TIC à tous les pays, à réduire la fracture numérique et à apporter une contribution importante à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Compte tenu de ce qui précède, le Royaume-Uni souhaite formuler les observations suivantes en ce qui concerne la Vision, la Mission, les Valeurs et les Buts qu'il est proposé d'assigner à l'UIT pour la période 2020-2023.

# 2 Vision, Mission, Valeurs et Buts

Le Royaume-Uni a examiné la Résolution 71 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et, en particulier, la Vision, la Mission, les Valeurs et les Buts définis actuellement pour l'UIT dans l'Annexe 2. En outre, le Royaume-Uni a passé en revue les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Vision, à la Mission, aux Valeurs et aux Buts que le secrétariat de l'UIT a proposés dans sa contribution à la présente réunion (CWG-SFP 3/5), sur la base des propositions formulées lors de la deuxième réunion du Groupe GTC-SFP en septembre 2017. Le Royaume-Uni souhaite formuler les observations suivantes:

Considérations générales

Le Royaume-Uni note que la "Vision" d'une institution se veut être une déclaration qui représente un objectif vers lequel tendre, comme cela est indiqué dans la proposition du secrétariat: "La Vision est le monde meilleur envisagé par l'UIT". La Mission, comme le souligne le secrétariat, décrit les "principaux objectifs généraux" d'une institution, tandis que les "Buts" constituent les principales réalisations qu'une institution s'efforce d'obtenir pour accomplir sa Mission.

Les "Valeurs" correspondent à une notion différente. A la différence de la Vision, de la Mission et des Buts, les "Valeurs" ne désignent pas tant "ce qui" doit être fait et les résultats qui doivent être obtenus, mais la "façon" dont cela doit être fait. Les Valeurs désignent la philosophie et les principes qui guident la conduite d'une institution et ses relations avec le monde extérieur. En outre, il est préférable que l'action d'une institution s'articule autour d'un petit nombre de valeurs, autrement dit celles qui sont les plus importantes. L'objectif est que les fonctionnaires chargés d'accomplir la Mission et de mener à bien les Buts puissent repérer plus aisément et avec davantage d'efficacité les valeurs à respecter et les travaux à effectuer.

Vision et Mission

Nous considérons que la Vision et la Mission actuelles ont été d'une grande utilité à l'UIT au cours de la période 2016-2019 et demeurent pertinentes. Toutefois, le Royaume-Uni, après avoir étudié les versions légèrement modifiées proposées par le secrétariat de l'UIT dans sa contribution (CWG‑SFP 3/5), estime que ces textes représentent une amélioration et les approuve en conséquence.

**Valeurs**

Le Royaume-Uni a passé en revue les Valeurs décrites dans l'Annexe 2 de la Résolution 71 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires ainsi que la version révisée des Valeurs figurant dans la proposition soumise par le secrétariat de l'UIT à la présente réunion.

Bien qu'il reconnaisse l'utilité des Valeurs décrites au § 1.3 de la contribution du secrétariat à la présente réunion du GTC-SFP, le Royaume-Uni souhaite proposer une formulation différente qui se rapproche de la notion de "Valeurs" évoquée plus haut.

**• Excellence (nouveau)**

 Mettre l'accent sur les principaux atouts, prendre des décisions sur la base d'éléments factuels et fondées sur la recherche d'un consensus, prendre des mesures efficaces et contrôler les produits, en évitant les chevauchements d'activités sur le plan interne et en soutenant la réalisation des ODD.

**• Innovation (texte existant, mais reformulé dans un souci de clarté)**

 Continuer de privilégier l'innovation dans le secteur des TIC et les questions relatives aux réseaux, en cherchant à améliorer en permanence les normes ainsi que les méthodes de travail existantes, et en s'efforçant d'instaurer une véritable collaboration avec d'autres organisations de normalisation pour encourager l'innovation et les synergies.

**• Etre à l'écoute (nouveau)**

 Collaborer de manière efficace avec d'autres organisations techniques et de normalisation, afin de mieux comprendre comment chacune peut apporter une valeur ajoutée, en étant à l'écoute des besoins de tous ses membres, mais aussi du secteur privé, de la société civile et des milieux techniques.

• Universalité et neutralité (texte existant – inchangé par rapport au texte de 2014)

 En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'UIT couvre, dessert et représente toutes les régions du monde. Dans les limites fixées par les instruments fondamentaux de l'Union, les travaux et les activités menés par l'UIT traduisent la volonté expresse de ses membres. L'UIT reconnaît également la primauté absolue des droits de l'homme, notamment le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, et le droit de chacun de ne pas être l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée.

Buts

Nous avons examiné les Buts stratégiques de l'UIT énoncés dans l'Annexe 2 de la Résolution 71 (Busan, 2014) ainsi que les modifications proposées par le secrétariat de l'UIT dans sa contribution (CWG-SFP 3/5). Le Royaume-Uni considère que l'intitulé des buts stratégiques que sont la croissance, l'inclusion, la durabilité ainsi que l'innovation et les partenariats est toujours adapté et se déclare favorable à l'idée de dissocier l'"Innovation" et les "Partenariats". Cependant, le Royaume-Uni propose une formulation plus rigoureuse et un certain nombre de modifications, afin de mieux rendre compte du rôle que joue l'UIT en contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

Le Royaume-Uni propose d'apporter les modifications ci-après (les marques de révision indiquent les changements apportés par rapport au texte figurant dans le Document CWG-SFP 3/5, et comprennent les marques de révision figurant dans ce même texte):

But 1 – Croissance: Permettre et encourager l'accès aux télécommunications/TIC et leur utilisation accrue pour favoriser l'économie et la société numériques

L'UIT s'emploiera à permettre et à encourager l'accès aux télécommunications/TIC et à accroître sensiblement leur utilisation. La progression de l'utilisation des télécommunications/TIC a un effet positif sur le développement socio‑économique à court terme et à long terme, ainsi que sur la croissance de l'économie numérique, en vue de la mise en place d'une société numérique inclusive.

But 2 – Inclusion: Réduire les disparités pour parvenir à une société numérique inclusive et fournir un accès au large bande "en ne laissant personne de côté"

Déterminée à faire en sorte que tous, sans exception, bénéficient des télécommunications/TIC, l'UIT s'emploiera à réduire les disparités numériques pour parvenir à une société numérique inclusive et à permettre la fourniture d'un accès large bande pour tous, en ne laissant personne de côté. Réduire la fracture numérique consiste à parvenir à l'inclusion mondiale dans le domaine des télécommunications/TIC, en encourageant l'accès aux télécommunications/TIC, leur accessibilité, y compris sur le plan économique, ainsi que leur utilisation dans tous les pays et dans toutes les régions, pour toutes les catégories de population, y compris les populations marginalisées ou vulnérables, comme les femmes et les jeunes filles, les jeunes, les personnes ayant des niveaux de revenus différents, les peuples autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées.

But 3 – Durabilité: Gérer les nouveaux risques et les nouveaux problèmes résultant du développement rapide des télécommunications/TIC

Afin que l'utilisation des télécommunications/TIC profite au plus grand nombre, l'UIT reconnaît qu'il est nécessaire de gérer les nouveaux risques et les nouveaux problèmes découlant du développement rapide de ces télécommunications/ technologies. Elle axe son action sur l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de la résilience des réseaux et des systèmes et sur le renforcement de l'utilisation durable et sûre des télécommunications/TIC, en travaillant de manière efficace en étroite collaboration avec toutes les organisations et entités concernées. En conséquence, elle mettra tout en oeuvre pour en réduire au minimum les effets négatifs indirects, comme les menaces pour la cybersécurité, y compris celles pesant sur les catégories les plus vulnérables de la société, en particulier les enfants, et les conséquences néfastes sur l'environnement, par exemple avec les déchets d'équipements électriques et électroniques.

But 4 – Innovation: Favoriser l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC pour appuyer la transformation numérique de la société

En favorisant un écosystème innovant et en s'adaptant à l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC. Dans un environnement en pleine mutation, l'Union s'efforce de contribuer à la mise en place d'un environnement qui soit suffisamment propice à l'innovation, où les progrès accomplis dans le domaine des nouvelles technologies deviennent un élément essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

But 5 – Partenariats: Renforcer la coopération entre les membres de l'UIT, le secteur privé, y compris les PME, les établissements universitaires, les organisations intergouvernementales et toutes les autres parties prenantes à l'appui des buts stratégiques de l'UIT

Afin de faciliter la réalisation des buts stratégiques ci-dessus, l'Union reconnaît qu'il est nécessaire de favoriser l'interaction avec des entités et la coopération entre celles-ci, par exemple des Membres de Secteur, des établissements universitaires, le secteur privé, d'autres organisations de normalisation, d'autres entités des Nations Unies, des institutions de financement internationales, des fondations, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires concernés. En outre, l'Union reconnaît qu'il est nécessaire de contribuer à l'établissement de partenariats mondiaux pour renforcer le rôle que jouent les télécommunications/TIC en tant qu'outils de mise en oeuvre des Objectifs de développement durable.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_